

# Règlement Challenge Vendée Orientation 2019

## 1- Organisation

Cette année, le **Challenge Vendée Orientation** regroupe 4 épreuves

1. Dim 13 janv 2019 → C.O. RAPV
2. Dim 27 janv 2019 → C.O. Raid'Apte
3. Dim 17 février 2019 → C.O. Raid Landes
4. Dim 10 mars 2019 → C.O. RVP

• L'inscription à chaque épreuve se fait en ligne sur le site **ESPACE COMPETITION** : <https://www.espace-competition.com/>. En cas de changement d'un membre de l'équipe, confirmer les modifications avant la date de la course à l'association organisatrice

- L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature. Elle pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
- En cas de nécessité ou événement grave, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.
- En cas de besoin, les organisateurs pourront décider d'éventuelles neutralisations, elles seront alors comptabilisées et donneront lieu à une redistribution du temps.
- Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité Civile conformément à la législation en vigueur.
- Les participants restent responsables de leur sécurité et de leurs biens et, attestent être couverts par une assurance responsabilité civile pour tout dommage causé à des tiers.

## 2- Les épreuves

**MODIFICATION 2019 : classement par club ou asso.** Les deux membres doivent appartenir à la même association. Le nombre de points correspond à la place de l'équipe. On prend les 3 meilleures équipes de chaque association AINSI que la meilleur équipe femme. On additionne leurs points. L'association qui a le moins de points à l'issu des 3 meilleures manches l'emporte.

Si que deux équipes : malus de 250 points

Si pas d'équipe féminine : malus de 250 points

- **CONCEPT** : Le **Challenge Vendée Orientation** est organisé sur le principe de la course au score par équipe de deux. Le but consiste à retrouver, à l'aide d'une carte topographique, fournie par l'organisation, le maximum de balises dispersées dans la nature.
- **DUREE** : La durée des épreuves sera de 2h30 maximum. Sur chaque épreuve, **au-delà du temps imparti, suppression de 20 pts par minute entamée.**
- **CLASSEMENT** : Le classement du challenge est un classement individuel aux points. A l'issu du challenge, seuls les **3 meilleurs résultats** seront pris en compte (2 meilleurs en cas d'égalité).
- **ATTRIBUTION DES POINTS SUR CHAQUE EPREUVE** : 600 pts au 1<sup>er</sup>, 560 au 2<sup>e</sup>, 530 au 3<sup>e</sup>, puis - 20 pts de la 4<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> place ; - 10 pts de la 11<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup>; - 5 pts de la 21<sup>e</sup> à la 40<sup>e</sup>; ...  
Le seul fait d'être inscrit (**en équipe**) sur l'une des épreuves fait entrer automatiquement les concurrents dans le classement du Challenge
- **Classement du challenge pour les féminines** : il est calculé à partir de la place dans chacune des catégories :
  - La coéquipière de la première équipe mixte marquera 600 pts, de la 2<sup>e</sup>me équipe 560 pts, de la 3<sup>e</sup>me 530 pts, ... (même décompte que pour le classement général)
  - Les 2 coéquipières de la première équipe féminine marqueront de la même façon 600 pts, 560 pts, 530 pts, ...
- **POINTS DE CONTROLE** : Les parcours comportent un certain nombre de points de contrôle matérialisés par une balise, qui doivent être impérativement pointés en équipe.
- **PENALITES** : En cas de non-conformité et non-respect du règlement, l'organisation se réserve le droit de disqualifier ou de pénaliser une équipe (retrait de points), pendant ou après la course :

- **Progression non groupée des membres de l'équipe (écart de plus de 50 m), traversée de rivière à la nage.**
- **Franchissement de clôtures hors passages et autorisations prévus, traversées de champs cultivés, jardins, zones d'habitation, routes ou zones interdites.**
- **Non-respect du code de la route et des signaleurs de course, des habitants, des participants et autres personnes rencontrées.**
- **Abandon de déchets sur le parcours (papiers, etc...).**
- **Pointage de plusieurs doigts électroniques par un seul concurrent.**

- **CHRONOMETRAGE** : Système Sport-Ident avec validation des balises par une puce électronique (**En cas de perte d'une puce, les participants s'engagent à rembourser celle-ci (50€).**)

- **RECOMPENSES** : Aux six premiers de chaque classement (hommes et femmes) à l'issue de la dernière épreuve : **DOTATION en lots diverses.**

**Les 3 premières associations récompensées (COCHON, jambons...).**

**Remise des prix le vendredi 29 mars à Poupet.**

## 3- Les concurrents

- Le **Challenge Vendée Orientation** est ouvert à tous, hommes et femmes majeurs et mineurs de plus de 16 ans (avec un adulte dans l'équipe) → accord parental obligatoire pour les mineurs.
- L'inscription se fait sur chaque épreuve par équipe de deux et ne sera effective qu'à réception complète du dossier d'inscription et paiement des frais d'inscription. Il n'y a pas d'inscription directe au Challenge.
- La composition des équipes n'est pas fixe. Chaque personne peut avoir un binôme différent sur chaque épreuve. Le classement du **Challenge Vendée Orientation** reste individuel.
- Aucun nom d'équipe discréditant le sérieux de l'épreuve et de l'organisation ne sera validé.
- Les concurrents doivent avoir présenté un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an (**à la date de l'épreuve**) ou une copie de licence fédérale de sport en compétition **FRMN, FFCO, FFA, FF Tri, UFOLEP (relative à l'activité)**, valide.
- L'organisation se réserve le droit, après consultation d'un médecin, d'interdire à un concurrent de prendre le départ ou de poursuivre la compétition.
- Tout remplacement d'un concurrent au cours de l'épreuve est interdit.
- **Les concurrents doivent respecter impérativement les propriétés privées, la nature et la protection de l'environnement.**
- **Des propriétés privées sont ouvertes exceptionnellement pour le jour de la manifestation. Il est formellement interdit d'y circuler avant ou après l'événement (sauf autorisation).**
- Toute équipe doit être complète pendant la durée de l'épreuve et l'abandon d'un des membres entraîne l'abandon de l'équipe.
- Un équipier contraint d'abandonner doit avec l'aide de son coéquipier se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche ou prévenir l'organisation par téléphone.
- Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution (papiers, plastiques...) sur le parcours de l'épreuve reste sous la responsabilité du concurrent engagé.
- Les concurrents ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.
- En cas de contestation des résultats, une commission sera nommée et constituée d'un membre de l'organisation, d'une équipe tirée au sort et du responsable informatique.
- **2 équipes de la même association doivent prendre le départ avec au moins 5 minutes d'écart.**

## 4- Matériel

- **MATERIEL OBLIGATOIRE** : Chaque équipe devra posséder au moins un téléphone portable de façon à joindre l'organisation en cas de force majeure.

## 5- Droit à l'image

- Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sons, enregistrés pendant l'événement, sur une période indéfinie.
- Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.
- Sur les 4 épreuves du **Challenge Vendée Orientation** vous pouvez être filmé ou photographié. Les photos ou films pourront être mis en ligne sur les différents sites ou blog des organisateurs.

## 6- Acceptation du règlement

- **Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire à l'une des 4 épreuves du Challenge Vendée Orientation**